

Règlement Intérieur

du 1er Festival de Tournois Fermés à 4 joueurs du C'Chartres Echecs

Article 1 : Préambule

Le 1er Festival de Tournois Fermés à 4 joueurs du C'Chartres Echecs est organisé le dimanche 19 Mars 2023.

Plusieurs tournois fermés à 4 joueurs seront organisés et les joueurs seront répartis selon leur classement Elo : les 4 premiers ensemble, les 4 suivants ensemble, etc...

Le dernier tournoi sera un tournoi au système Suisse.

Dans la mesure du possible, les joueurs non classés FIDE seront intégrés dans un tournoi avec au moins 2 joueurs classés FIDE.

4 joueurs peuvent également faire la demande à l'organisateur pour jouer dans le même tournoi, peu importe leur classement Elo.

Sur demande, et justification, des joueurs peuvent être « surclassés » dans des tournois « plus fort ».

Au final, l'arbitre et l'organisateur seront les seuls décisionnaires de la composition des groupes.

La composition des différents tournois à 4 joueurs sera définitive à la fin du pointage.

Le nombre de joueurs est limité à 60.

Article 2 : Déroulement du Tournoi

a) cadences :

3 rondes cadence Fischer : 60 min + 30 sec

b) Lieu des rencontres :

Locaux du C'Chartres Echecs au 31 rue Huysmans 28000 Chartres

c) Règles du jeu :

Les règles appliquées sont celles de la FFE et de la FIDE, 88eme Congrès de la FIDE à Goy nuk (Antalya, Turquie), applicables au 1er janvier 2018.

Les nulles par consentement mutuel sont autorisées.

d) Dates et horaires des rondes :

Pointage : Dimanche 19 Mars de 8h45 à 9h15

Ronde 1 : Dimanche 19 Mars à 9h30

Ronde 2 : Dimanche 19 Mars à 13h15

Ronde 3 : Dimanche 19 Mars à 16h30

Les horaires des rondes 2 et 3 sont donnés à titre indicatif.

Article 3 : Droits d'inscriptions

Les droits d'inscriptions sont de 5 € pour tous.

Seront appariés à la 1ère ronde les joueurs qui auront réglé leurs droits d'inscriptions et fait contrôler leur licence sur place avant 9h15 le premier jour de la compétition.

Article 4 : Appariements et classement

a) Mode :

Appariements et classement assistés par ordinateur (programme PAPI)

b) Système :

Table de Berger pour les tournois fermés à 4 joueurs et Système Suisse standard pour le dernier tournoi.

c) Classement

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = $\frac{1}{2}$, perte = 0).

Les départages successifs sont le Sonnenborn-Berger (c'est la somme des points des adversaires que le joueur a battu et la demi-somme des points des adversaires contre lesquels le joueur a annulé), le nombre de victoires puis la Performance.

d) le bye

Il n'y a pas de possibilité de prendre un bye.

Article 5 : Forfaits

Le délai de forfait est de 30 min, sauf si l'arbitre en décide autrement. Pour signaler un retard exceptionnel, appeler l'arbitre principal (Sébastien Sobry) au **06.70.81.95.24**

Article 6 : Prix

Il n' y aura pas de prix.

Article 7 :

- L'aire de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace fumeur » + « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter l'aire de jeu sans autorisation de l'arbitre.
- Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Le règlement de la compétition autorise les joueurs a laisser leurs appareils électroniques dans un sac, à condition qu'ils soient complètement éteints. Ce sac doit être rangé conformément aux directives de l'arbitre. Il est interdit au joueur d'utiliser ce sac sans la permission de l'arbitre.
- Les analyses sont interdites dans l'aire de jeu.
- Il est strictement interdit de fumer dans l'espace de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site ;
- Tout manquement à la « Charte du Joueur d'échecs » peut être sanctionné. Voir annexe.
- Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.

Article 8 : Arbitrage

Arbitre principal : Sébastien Sobry AFO1

Article 9 : Jury d'Appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la FFE. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, un joueur peut saisir le jury d'appel par écrit. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 10 : Contrôles Anti-Dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 11 :

L'entrée est libre pour les spectateurs, cependant l'arbitre peut limiter l'accès à la zone de jeu pour assurer le confort des joueurs. La prise des photos sans flash est soumise à l'autorisation de l'arbitre.

Article 12 :

En s'inscrivant, les joueurs autorisent l'organisateur à publier dans le cadre de ses activités de communication, des articles, photos ou vidéos sur lesquels ils pourraient apparaître.

Article 13 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

**L'arbitre principale :
Sébastien Sobry**

**L'organisateur :
Sébastien Sobry**